

# CONDITIONS D' UTILISATION DU NAVIRE FIRST 385 " LES TROIS A "

## PARTICIPATION FINANCIERE

### **1 / Tarif jour en croisière avec couchage à bord ( même au port d' attache )**

*a / Chef de bord agréé + équipage avec lien familial ( voir dispositions générales ) : 50 eu / jour*

*b / Chef de bord agréé + équipage hors famille : Chef de bord gratuit et 25 euros / jour par personne, ( avec un minima de 50 euros si chef de bord + une personne seule).*

### **2 / Tarif sortie loisir à la journée.**

*a / Chef de bord agréé + équipage avec lien familial :  
30 eu / sortie.*

*Toute personne en plus sans lien familial doit être adhérente et régler 15 euros en sus des Trente euros demandés pour la sortie.*

*Occasionnellement une personne peut être considérée comme invitée par le Chef de bord, cela sera considéré comme sortie découverte sans prendre une adhésion, ce qui sera régularisé dès la deuxième sortie.*

*B / Chef de bord agréé + équipage adhérent membre actif, hors famille : 15 eu / personne à bord, y compris le Chef de bord ( s'agissant d' une sortie loisir )*

### **3 / Tarif sortie initiation à la journée**

*Ces sorties visent l' apprentissage de la croisière en groupe au contact des Chefs de bord agréés. Un programme structuré doit en présider le déroulement.*

*Le tarif est de 15 euros / personne, ( avec un minima de 30 euros si un seul équipier avec le Chef de bord ).*

*Initiateur de la sortie, le Chef de bord ne paye pas de participation. Ces sorties font l'objet d'un règlement séparé visant à l'organisation d' un système d' unités de valeurs pouvant déboucher notamment sur l' agrément de nouveaux chefs de bord.*

## **DISPOSITIONS GENERALES**

### **Les Chefs de bord**

sont agréés par le bureau de la section " voile sportive et habitable " sous le contrôle du Conseil d' Administration.

### **La licence fédérale.**

pour les sorties "loisir" et les jours "croisière" la souscription de la licence fédérale n'est pas exigible pour les équipages, quoique fortement recommandée.

Pour les équipages des "sorties initiation" la licence fédérale est obligatoire. Les Chefs de bord en sont titulaires pour être agréés.

### **La première sortie**

( ou la première journée de croisière ) qui suit l'adhésion est gratuite.

### **La zone de navigation**

est côtière, (sauf dérogation obtenue auprès du Conseil d' Administration, et les frais de mise aux normes réglementaires à la charge de l'emprunteur ).

En croisière le but envisagé doit être déclaré et validé par le bureau de la section Voile sportive et habitable. Tout changement doit être signalé en cours de croisière.

### **Calendrier et planification des sorties**

Le bureau de la section Voile sportive et habitable, tient un calendrier et planifie les demandes.

### **Caution**

Pour les croisières de plus de deux jours un chèque de caution d' un montant de XXXXX euros doit être déposé.

### **Carburant**

Le compteur des heures moteur doit être relevé et reporté sur le livre de bord à chaque sortie.

La première demi heure de moteur est incluse dans la participation demandée, au delà, toute heure de fonctionnement commencée sera dûe.

Base forfaitaire de deux litres / heure, soit au prix moyen de XXXX euros / litre. Une caisse sera prévue à bord à disposition des Chefs de bord.

## **Notion de lien familial et mineurs à bord**

**Les dispositions de notre contrat d'assurance nous permettent de recevoir à bord des personnes non adhérentes, mais avec un lien familial avec le Chef de bord.**

**Néanmoins hormis les enfants ou les parents du chef de bord, cela doit rester occasionnel pour ce qui concerne les autres liens parentaux ( nièces, neveux, frères, sœurs) qui devront adhérer si une régularité est évidente ( cette notion sera appréciée par le bureau qui contrôle l' inscription des équipages sur le livre de bord.. )**

**Les mineurs sont présents à bord sous la responsabilité expresse des parents qui doivent fournir les gilets individuels à leur taille et veiller à leur utilisation. Les adultes doivent être en nombre suffisant pour exercer une surveillance active.**

## **Règlement de la participation financière**

**Un récépissé sera délivré pour chaque règlement.**

**Lors de son premier embarquement l' adhérent se verra communiqué, contre sa signature, une note d' information sur la participation financière des membres utilisateurs.**

**Ce document sera conservé avec son dossier d'adhérent pour éviter toute contestation ou contrer toute ambiguïté concernant les possibles suspensions de concurrence déloyale éventuellement introduites par les professionnels du secteur de la location de navire.**

**Modèle de ce document en pièce jointe.**



**MENTON YACHT CLUB  
VOILES LATINES EN RIVIERA  
RENCONTRES NAUTIQUES DE MENTON**

**GESTION DU NAVIRE " TROIS A "**

Information sur la participation financière des membres utilisateurs

Je suis informé que la participation financière demandée par le Club Nautique de Menton pour l'utilisation du navire " TROIS A " est destinée à l'amortissement des frais de fonctionnement.

( taxes portuaire, assurances, entretien, remplacement de matériel dû à l'usure, amélioration et maintien de la sécurité )

Le montant de cette participation est fixé en Conseil d'administration.

Un état annuel de cette gestion est présenté à l'Assemblée Générale Annuelle pour quitus.

Un récépissé est délivré pour chaque règlement.

NOM, Prénom

signature